

Développement agricole et rural : stratégies et attentes des exploitations familiales. L'exemple de l'agriculture familiale grecque

Goussios D.

in

Plaza P. (ed.).
La vulgarisation, composante du développement agricole et rural : actes du séminaire de Grenade

Montpellier : CIHEAM
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(4)

1994
pages 109-118

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=94400048>

To cite this article / Pour citer cet article

Goussios D. Développement agricole et rural : stratégies et attentes des exploitations familiales. L'exemple de l'agriculture familiale grecque. In : Plaza P. (ed.). *La vulgarisation, composante du développement agricole et rural : actes du séminaire de Grenade*. Montpellier : CIHEAM, 1994. p. 109-118 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(4))



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Développement agricole et rural : stratégies et attentes des exploitations familiales.

L'exemple de l'agriculture familiale grecque

Dimitris Goussios

Université de Thessalie, Volos (Grèce)

Résumé. La réforme de la PAC, par ses objectifs liés à la volonté de réconcilier les impératifs de production à court terme avec ceux du GATT et d'un développement durable, renforce la nécessité de restructuration de l'agriculture et du monde rural. La vulgarisation agricole y réapparaît alors comme un facteur et un moyen décisif pour la réussite de tout projet de changement. Mais les systèmes de vulgarisation et de formation, étatiques ou privés, ne continuent à être, dans les pays du Nord de la Méditerranée, que ceux conçus et structurés pour fonctionner dans le cadre du modèle productiviste et intensif ; ils répondent plutôt aux besoins d'une agriculture intensifiée, modernisée, et d'un développement agricole sectoriel et non rural. L'exemple grec montre qu'en dépit des capacités d'adaptation que manifeste la paysannerie, la politique de vulgarisation doit aussi correspondre au nouveau caractère polyvalent de l'exploitation en passe de "se ruraliser" et aux objectifs de développement durable. Les difficultés rencontrées par l'Etat, les agriculteurs et les collectivités locales pour arriver à mettre en place un système de vulgarisation et de formation capable d'exprimer ces nouveaux besoins et cette réalité socio-économique et environnementale au niveau local, risquent d'enclaver l'agriculteur dans la dynamique du modèle intensif et donc de le conduire soit à des excès dans l'intensification, soit à l'abandon de son métier agricole.

Mots clés. Vulgarisation – Etat – Secteur privé – Exploitation familiale agricole – Modèle productiviste – Développement durable et rural.

L'évolution de l'agriculture familiale du nord méditerranéen, à l'échelle d'un Etat ou d'une région, est marquée par le même processus de mutations qui détermine dorénavant l'ensemble du monde agricole et rural en Europe de l'Ouest : passage aux politiques agricoles supranationales, désengagement de l'Etat, mondialisation et saturation des marchés agricoles, avancée des grandes firmes privées et filières agro-industrielles, etc.

Malgré sa volonté de réconcilier les impératifs de production à court terme avec ceux du GATT, du développement durable et du sort des espaces ruraux, la réforme de la PAC, par sa politique, ne semble pas être en mesure de répondre à la diversité des situations qui apparaissent dans l'espace et le monde agricoles. De surcroît, la remise en question des politiques de développement agricole, des systèmes de production et du rôle de l'agriculture, met les agriculteurs dans l'incertitude face à leur avenir : à savoir, ce qu'ils devront faire, comment et avec quels moyens.

La vulgarisation réapparaît alors comme un facteur et un moyen décisifs pour la réussite de tout projet de changement, liés à la nécessité de restructurer l'agriculture et le monde rural. Mais, au fait, le système de vulgarisation existant pourrait-il jouer ce rôle ?

Le dispositif d'encadrement agricole ne continue à être que celui conçu et structuré pour fonctionner dans le schéma Etat-profession et ceci dans le cadre du modèle productiviste et intensif. Les systèmes de vulgarisation et de formation, qu'ils soient étatiques ou privés, répondent plutôt aux besoins et aux attentes d'une agriculture intensifiée, hypermodernisée, et au développement agricole sectoriel et non rural. Cette agriculture fait abstraction de l'espace agricole comme le font aussi, par la conception et la production de leurs technologies, les multiples firmes privées et filières agro-alimentaires et agro-industrielles impliquées dans le développement agricole.

Poser la question sur les attentes des agriculteurs du Nord méditerranéen, en cette période où la réforme de la PAC et la pression du GATT marquent profondément l'agriculture et le monde agricole, c'est, par conséquent, essayer d'examiner les attitudes, les initiatives et les pratiques des agriculteurs face aux grands déterminants liés au marché, aux filières et au progrès technologique. Et ceci dans le cadre de la réorganisation des rapports à l'intérieur du nouveau schéma multipolaire (Etat, partenaires privés, agriculteurs) et des insuffisances des structures et des politiques d'encadrement agricoles.

Le cas de la Grèce, présenté ici, ne constitue qu'un des exemples de l'évolution de ces paysanneries du nord méditerranéen, au cours de leur intégration au marché européen et mondial. Procédant à une adaptation particulière de ses exploitations agricoles – avec mobilisation de ses potentialités locales – cette paysannerie reste exposée, tout comme les agriculteurs des autres pays de l'UE, aux mêmes déterminants liés à la mondialisation et à la saturation des marchés agricoles, à la réforme de la PAC et aux filières agro-alimentaires.

L'incohérence et les contradictions de la PAC, le désengagement de l'Etat et la régionalisation problématique semblent favoriser un processus qui conduit à ce que le marché tende à devenir le principal régulateur du développement agricole. Parallèlement, l'implication des nouveaux partenaires du secteur privé continue, par le transfert de leurs techniques et technologies, à reproduire le modèle productiviste et intensif.

Dans le cadre de cette évolution, et compte tenu des objectifs de la réforme de la PAC et du processus de développement agricole et rural, la vulgarisation et la formation devraient avant tout devenir le prétexte de rencontres et d'expérimentations entre l'agriculteur et la science, l'agricole et le rural, et occasionner l'intermédiation entre le local et l'extérieur. Les efforts d'adaptation des agriculteurs ne montrent-ils pas que l'évolution va dans le sens de leurs attentes et de leurs possibilités ?

I – Désengagement de l'Etat et nouveaux partenaires du développement dans l'agriculture grecque : un défi pour la paysannerie locale ?

Dans les différentes réalités agraires de l'Europe et de la Méditerranée, la Grèce occupe, par les structures et le processus d'évolution de son agriculture, une place particulière¹.

L'évolution de l'espace agricole et rural en Grèce, amènerait aujourd'hui – au-delà des thèses qui réduisent l'observation des modèles agricoles du Sud à la seule comparaison de leurs aspects économiques et techniques avec ceux des modèles du Nord – vers la voie d'une adaptation particulière de la paysannerie méditerranéenne.

La modernisation de l'agriculture familiale et le maintien tant d'un nombre élevé d'exploitations familiales que d'une population importante, au moins dans les plaines, contribuent aujourd'hui à ce que la petite ville agricole se transforme en pôle important pour le développement rural dont la famille agricole tend à devenir la matrice.

Au moment même où dans les pays du nord la désertification agricole et rurale est préoccupante, notamment en raison du risque d'accentuation d'un développement inégal même à l'intérieur des régions, le progrès et la consolidation de l'agriculture familiale apparaît comme un avantage pour l'entretien et le développement de l'espace rural.

Ce nouveau rôle de l'agriculture familiale, qui semble être compatible avec les structures socio-économiques de l'espace rural des plaines, pose évidemment la question du rôle de son dispositif d'encadrement face aux nouvelles exigences du développement agricole et rural. Le désengagement de l'Etat, partenaire traditionnel de la paysannerie grecque, et l'implication de nouveaux partenaires de développement dans l'agriculture, modifient le cadre dans lequel, s'appuyant sur ses spécificités socioculturelles, la paysannerie a réussi son adaptation particulière à l'économie du marché. Ces facteurs marquent aussi son entrée dans une nouvelle phase de développement et de relations avec ses partenaires, anciens et nouveaux.

Analyser les efforts récents d'adaptation de la paysannerie dans ce nouveau contexte pour son développement, c'est pouvoir saisir ses objectifs et ses attentes, dans le cadre de sa participation au processus de développement agricole et rural de son territoire.

II – Vers une période post-interventionniste : stratégies paysannes et nouveaux partenaires de développement

Dans ce cadre du développement et de la restructuration de l'agriculture grecque, accélérée par la réforme de la PAC, on voit se restreindre de plus en plus les possibilités de l'Etat de conforter (par ses politiques allant souvent à l'encontre d'une application stricte et intensive du modèle productiviste²), une petite paysannerie d'assistés. L'Etat renforce son rôle en tant que gestionnaire de la PAC et coordinateur des politiques agricoles au niveau national, alors qu'en même temps le rôle de son encadrement dans le développement agricole au niveau micro-régional diminue.

Dans cette nouvelle phase où l'implication de nouveaux partenaires de développement, notamment dans le domaine de la vulgarisation, est favorisée par le désengagement de l'Etat et les insuffisances de l'encadrement étatique et coopératif, la paysannerie, pour s'adapter, doit désormais agir en dehors de la tutelle de l'Etat, tout en étant exposée à la compétitivité d'un marché organisé à l'échelle européenne.

Cette évolution constitue une étape décisive pour la paysannerie dont les relations avec l'Etat passent moins par ses organisations professionnelles et beaucoup plus à travers les partis politiques (clientélisme) et ses propres réseaux de solidarité (parenté, communautés d'originaires). La suprématie des instances et des politiques de Bruxelles à travers la PAC sur celles de l'Etat grec a rendu encore plus fictives les relations « officielles » de la paysannerie avec le pouvoir politique et réglementaire, national et européen de Bruxelles, étant donné les insuffisances des corps intermédiaires et du système de représentation national et européen des agriculteurs³.

Face à cette situation, la paysannerie fait apparaître, par ses tactiques d'adaptation et indépendamment des régions et des productions agricoles, la rencontre de deux logiques qui semblent déterminer fortement ses actions, ses attentes, mais aussi le degré d'implication de nouveaux partenaires et le type de rapports qu'elle établit avec eux : d'une part, une logique paysanne qui, pour compenser ce blocage des relations avec le pouvoir politique et réglementaire et les insuffisances de son encadrement étatique et coopératif, se matérialise à travers la valorisation de ses propres moyens (réseau de solidarité, formes de coopération informelles) ; d'autre part, une logique entrepreneuriale qui se matérialise à travers des stratégies optant, selon les secteurs et les régions, pour la modernisation de l'unité du développement, l'intervention à son aval, l'accès à de nouveaux marchés et l'insertion dans des activités non agricoles dans le cadre de l'économie locale.

Le recours aux nouveaux partenaires peut constituer alors un moyen qui pourrait, sous certaines conditions, favoriser l'association de ces deux logiques à travers les initiatives et les actions menées par la paysannerie.

III – La logique paysanne : valoriser ses propres moyens

Le choix de la famille agricole de conjuguer, avec le support de nouvelles formes de coopération et en dehors de l'encadrement existant, son insertion dans de nouveaux espaces et circuits économiques, est favorisé par une conjonction de faits liés :

- au fait qu'elle dispose dorénavant d'une exploitation plus modernisée et de dimension suffisante par son accès à un marché local qu'elle réussit à contrôler grâce à ses liens de parenté ;
- au renforcement de ses réseaux de solidarité sociale par le maintien de la population rurale et de ses liens avec l'espace urbain qu'elle réussit à mobiliser à des fins économiques ;

- ❑ aux règlements communautaires soutenant le groupement de producteurs, et
- ❑ à la présence de nouveaux partenaires de développement.

La flexibilité dans les options et les actions de la paysannerie locale est liée par conséquent à sa capacité de pouvoir intégrer à ses réseaux de solidarité socio-économique (famille élargie, communauté de compatriotes) les nouvelles possibilités offertes par les multiples partenaires du développement (vulgarisation) et les règlements communautaires (groupement de producteurs).

Ce fait semble soutenir à son tour le fonctionnement, voire l'expansion des formes variées de coopération formelles ou informelles de la paysannerie locale tout en attribuant à cette dernière une certaine liberté d'action dans le cadre même de ses rapports avec les nouveaux partenaires.

IV – Logique entrepreneuriale : poursuite de la modernisation de l'unité d'exploitation, nouveaux marchés et pluriactivité

Or, il semble que la paysannerie acquiert sa liberté stratégique dont elle fait preuve, comme le démontrent les récents efforts de son insertion dans les espaces économiques nouveaux, par ses possibilités de pouvoir disposer d'un important éventail de relations, de formes de coopération et de divers types de collaboration, qu'elle peut utiliser pour entreprendre des actions importantes. A savoir, la modernisation plus "fine" de son exploitation, mais aussi la sortie du cadre de fonctionnement de celle-ci pour intervenir dans son aval et/ou dans l'économie rurale du territoire local.

De multiples initiatives se développent donc, prenant la forme d'actions familiales (modernisation de l'exploitation, pluriactivité) et/ou collectives (transformation-commercialisation des produits agricoles et accès à de nouveaux marchés), en fonction du niveau de développement agricole (part des exploitations dans leurs échanges en amont et en aval) et rural local, des conséquences de la réforme de la PAC (restructuration des cultures), ainsi que des différences historiques dans les structures socio-économiques locales que le développement global n'a pas pu effacer.

Ceci débouche sur une forte différenciation régionale de ces actions et des dynamiques paysannes locales autour desquelles s'établissent et s'organisent différents types de rapports avec les nouveaux partenaires impliqués. La fixation des secteurs de collaboration et de coopération qui s'ensuit, par les différentes parties prenantes, révèle l'articulation progressive entre les besoins de l'exploitation familiale et les services offerts par des firmes privées dans le cadre des actions menées par celle-là et/ou la paysannerie locale.

V – Un éventail important de partenaires de développement, de secteurs de collaboration et de formes de coopération formelles et informelles

Des exemples tirés des régions fortement modernisées ou moins développées mais qui, touchées par la réforme de la PAC, sont en voie de restructurer leurs cultures et de chercher de nouveaux marchés, illustrent bien la diversité de ces différents types de rapports pour ce qui est des formes et des services offerts.

Dans les zones agricoles développées des plaines, l'essor des unités agro-alimentaires et/ou agro-industrielles, coopératives ou privées ainsi que le soutien des prix de certains produits agricoles (coton, tabac, olives, etc.) qui y dominent, permettent à la paysannerie de focaliser ses actions : d'une part, sur la modernisation de l'unité de l'exploitation qui est menée, avec l'aide de multiples formes de coopération formelles (groupement de producteurs pour les grosses machines) ou informelles, à des rythmes et à des niveaux très importants, exigeant une connaissance profonde des techniques ; d'autre part, sur le développement de la pluriactivité.

Bien que l'encadrement étatique et coopératif continue à jouer un rôle important dans ces zones, les insuffisances en matière de vulgarisation ainsi que les retombées d'une intensification accélérée de l'agriculture

(surexploitation du sol, surconsommation de l'eau, etc.) facilitent encore plus l'introduction des firmes privées dans ce nouveau marché. Une partie de leurs services répond donc aux préoccupations des agriculteurs de diminuer les effets néfastes de la surexploitation du sol sur le rendement : produits phytosanitaires, de nouvelles variétés, etc. D'autres services concernent le domaine du machinisme et des systèmes techniques d'irrigation, vers lequel semblent s'orienter les investissements des agriculteurs dont une partie est soutenue par des crédits à moyen terme par la Banque agricole⁴. En plus, le besoin de capital initial à transférer vers des activités non agricoles, le dégageant de la main-d'oeuvre que nécessite la pluriactivité et l'amélioration surprenante de l'habitat expliquent, dans la conjoncture positive du soutien communautaire des prix de certaines cultures, la course vers la modernisation, la mécanisation complète, et par conséquent l'intensification de l'agriculture.

Cependant, le progrès agricole qui en résulte ne peut dissimuler l'aggravation des conséquences néfastes de l'intensification des cultures. L'effort des agriculteurs, afin de gérer cette crise avec l'assistance de l'encadrement étatique et privé, conduit à la perpétuer avec comme conséquence l'accroissement du coût de production, l'appauvrissement du sol et la pollution de la nature. En réalité, la faible capacité de cet encadrement, notamment en matière de vulgarisation, à répondre à la demande de la part de l'exploitation familiale d'avoir la possibilité de parvenir à de meilleurs résultats des techniques acquises, contribue d'une autre manière à la reproduction de la crise d'intensification des cultures : l'incapacité à maîtriser les nouvelles techniques, fort coûteuses, est compensée par l'extension de la culture aux dépens d'un assolement régulier dont l'absence reproduit la crise.

L'absence d'un système de régulation des facteurs et des acteurs de cette crise rend plus évidents les effets du désengagement de l'Etat.

Dans les régions moins développées et touchées par la réforme de la PAC (restructuration des cultures), la mobilisation de la paysannerie locale apparaît plus importante du fait de l'étendue de son intervention à l'amont et l'aval de ses exploitations que dans le cas de la pluriactivité ; ce qui s'explique par la médiocrité du développement rural de ces régions. La paysannerie réussit souvent à bien combiner groupement de producteurs soutenu par la réglementation communautaire, forme de coopération informelle et firmes privées/filières agro-alimentaires pour surmonter l'incapacité de l'ancien système d'encadrement à répondre aux nouveaux besoins accrus et concrets de développement agricole local⁵. Ces besoins sont surtout liés aux difficultés d'adoption et d'organisation de la production de nouvelles cultures plus dynamiques et de leur accès à de nouveaux marchés.

A part les résultats positifs qu'on enregistre déjà dans la mise en production de nouvelles cultures adoptées, introduites par des firmes privées européennes, le dynamisme de ces nouvelles organisations spécialisées provient aussi du fait qu'elles réussissent à se présenter avec succès sur le marché européen, à travers la valorisation de leurs atouts concurrentiels locaux (microclimat, fertilité du sol, ressources humaines et culture locale).

L'organisation et le développement de ces groupements spécialisés se fait quasiment en dehors des syndicats et des coopératives existants, s'appuyant sur le règlement de subventions 797/85 de la CEE, et sur des réseaux de solidarité économique des agriculteurs.

VI – De l'encadrement étatique aux partenaires de vulgarisation privés, transfert et maîtrise de technologie

Dans ce processus d'intégration de l'agriculture et de l'espace rural marqué par l'implication de nouveaux partenaires de développement, l'adaptation des exploitations familiales passe donc par une désintégration progressive de l'appareil d'encadrement agricole étatique et régional. Ce qui explique leur tendance à aller vers des relations et des formes de coopération informelles et leur intégration croissante aux services de vulgarisation liés aux mécanismes commerciaux du secteur privé.

Le dispositif institutionnel (coopératives, instituts techniques, services de développement, etc.) qui accompagnait toute activité de l'agriculteur, surtout depuis 1950, ne contrôle et n'infléchit en effet désormais qu'une partie des flux qui sont nécessaires à la reproduction des exploitations.

La part du secteur privé dans ces flux, notamment dans ceux des techniques et des technologies transférées, ne cesse de s'accroître par le biais des relations directes qu'il établit avec les agriculteurs ou leurs formes de coopération et souvent avec le concours financier de l'Etat.

Compte tenu de cette évolution dans le domaine du transfert technologique, mais aussi des objectifs à moyen terme de la réforme de la PAC sur la restructuration de l'agriculture, la question qui se pose porte sur les possibilités et les moyens d'influence dont disposent désormais les agriculteurs dans le cadre des relations au niveau local, face aux stratégies des firmes privées et des filières agro-alimentaires.

L'implication géographique et sectorielle des nouveaux partenaires dépend du degré d'intensification de l'agriculture locale mais aussi de l'importance du développement rural de la région (modes d'insertion de l'exploitation familiale à l'économie rurale). Mais le type, le contenu et l'étendue des rapports que ces partenaires établissent avec la paysannerie locale dans les différents secteurs à l'amont et à l'aval de l'unité d'exploitation agricole familiale, sont déterminés plutôt par l'importance de l'éventail des relations et des formes de coopération dont la paysannerie peut disposer et qu'elle peut mobiliser dans le cadre d'une stratégie socio-économique plus large⁶.

Plus cet éventail apparaît important (encadrement, formes de coopération formelles et informelles), plus le recours des agriculteurs à de nouveaux partenaires, notamment dans le domaine du transfert de technologie, semble, d'une part renforcer la place des agriculteurs dans leurs relations avec ces derniers, d'autre part, faciliter, à moyen terme, leur intervention dans des secteurs à l'amont et à l'aval de ses exploitations et principalement dans ceux où l'ancien encadrement se caractérise par des dysfonctionnements et par des insuffisances.

Dans ces secteurs, la paysannerie se montre capable d'atteindre de meilleurs résultats en productivité et en rendement économique ou de créer des avantages comparatifs pour la conquête de nouveaux marchés, bien que les actions de vulgarisation des représentants des firmes privées se limitent à la promotion-diffusion du produit, ce qui leur attribue un rôle à caractère très commercial. Prenant lui-même en charge l'expérimentation et par conséquent le risque de l'adoption des différents produits proposés, l'agriculteur se rend bien vite compte que la multiplication des partenaires dans son espace ne signifie pas toujours que les acquis de la recherche inondant le marché local sont mieux adaptés aux conditions et aux systèmes de production de l'agriculture locale.

Plus les agriculteurs sont poussés à la recherche d'un accroissement de leur productivité et des avantages comparatifs par la valorisation de leurs potentialités locales, plus ils s'aperçoivent de leurs difficultés d'adapter les produits de la recherche scientifique et de la production technologique des grandes firmes privées/filières agro-industrielles aux conditions locales et d'assouplir les modèles technologiques proposés.

Certes, dans une première période qui correspond au début de l'application de la PAC (1981-1991), le développement des relations entre les représentants des firmes privées et des agriculteurs semble avoir répondu à leur demande pour une modernisation plus « spécialisée » et plus « fine » de leurs exploitations. Cependant, aujourd'hui, on constate que cette inondation de l'espace agricole par les produits technologiques, qui suit l'avancée et le poids croissant des firmes privées dans le domaine du transfert technologique, ne répond qu'aux besoins du système de production intensif. De même, les services offerts par la vulgarisation et la formation ne visent qu'à l'intégration de ces produits à ce même système.

Si les attentes des agriculteurs liées aux modes de développement de leur exploitation familiale sont aussi et de façon croissante déterminées par leur appartenance à tel ou tel espace agricole et rural, à telle ou telle agriculture (selon les performances en productivité et en rendement), les moyens mis à leur disposition (techniques, technologies, modèles de développement) restent par contre des éléments intégrés des politiques de développement sectorielles et intensives, conçues et élaborées par les firmes privées et les grandes filières agro-alimentaires et/ou agro-industrielles.

Certaines pratiques et initiatives des agriculteurs, avec lesquelles ceux-ci essaient déjà d'intervenir dans le domaine du transfert des technologies, réussissent à mobiliser d'anciennes et de nouvelles formes de coopération formelles ou informelles, leur permettant de créer leurs propres réseaux de transfert de technologies et leurs formes d'utilisation. Ce qui permet, même aux exploitations ayant des structures insuffisantes, d'avoir un accès plus facile à ces technologies au moins d'usage collectif.

Mais il s'agit plutôt d'un moyen efficace pour avoir accès à ces nouvelles techniques et technologies et à leur gestion, que d'influencer leur production, bien que de tels cas apparaissent lorsque se développe une collaboration entre les agriculteurs et l'industrie régionale.

Le véritable problème réside, comme nous l'avons déjà souligné, dans le fait que ces technologies sont conçues et produites comme des éléments intégrés aux modèles technologiques fonctionnant dans le cadre des modèles intensifs. Autant le rôle des techniques et des technologies apparaît important dans ce processus d'adaptation pour l'agriculture, autant leur maîtrise devient dorénavant une condition nécessaire pour leur adaptation aux modes de production et de développement des exploitations agricoles familiales, mais, surtout, pour la réussite des initiatives de base dans le cadre du développement agricole et rural.

Les difficultés pour parvenir à une restructuration du système de vulgarisation permettant la participation des agriculteurs – à travers leurs propres formes de coopération dans le cadre du renforcement du secteur privé pour ce qui est du transfert de technologie – diminuent les possibilités d'influence sur la production et d'assouplissement de ces techniques et modèles technologiques.

Se trouvant progressivement en dehors de l'assistance étatique et des recettes de modèles de développement, tout en établissant des relations plus directes avec les centres de production et de diffusion du progrès, les agriculteurs se rendent compte que tout projet de restructuration de l'agriculture, de vulgarisation ou de formation conduit obligatoirement au rapprochement avec la science, les scientifiques et les techniciens et constitue une expérimentation dont les résultats peuvent contribuer au fait que leur savoir, leurs connaissances et leurs besoins soient reflétés dans les politiques de vulgarisation et de développement agricole.

Autrement dit, les agriculteurs attendent de la vulgarisation et de la formation des rôles complémentaires : qu'elle permette de faire comprendre les modes de fonctionnement de leurs exploitations et leur développement, de montrer les potentialités de la famille agricole et la complexité de ses besoins, et d'adapter leur savoir et leurs connaissances en fonction de la science.

Une telle évolution du rôle de l'encadrement agricole ne passe qu'à travers des systèmes et des politiques de vulgarisation et de formation qui pourraient accorder une place importante aux agriculteurs, même à la paysannerie locale, et leur assigner un rôle participatif important. C'est indispensable pour que l'agriculteur puisse accepter et assumer, en s'y adaptant, le nouveau rôle que la société est en train de lui attribuer, dans le cadre d'un développement durable local et régional, sans mettre en cause la reproduction et le dynamisme de son exploitation.

Toute difficulté et tout retard, dans le domaine de la vulgarisation et de la formation, se traduit en difficulté et en retard dans le processus de construction d'une agriculture mieux adaptée aux impératifs des marchés agricoles et du développement des espaces ruraux, et de restructuration du monde rural.

Des politiques de vulgarisation et de formation restant encore très sectorielles et attachées aux modèles technologiques standardisés et intensifs, déterminent fort négativement les comportements et les attitudes des agriculteurs vis-à-vis des nouvelles orientations de politiques communautaires concernant l'agriculture et l'espace rural. En ce sens, l'agriculteur, surtout à cause de son orientation vers la pluriactivité, attendrait que la vulgarisation lui procure les alternatives de modernisation de son appareil de production et des formes d'application autres que les modèles technologiques, sur la base du mode de fonctionnement des exploitations.

Intégrée à une politique de développement local, la politique de vulgarisation devrait correspondre à la fois à la nécessité de l'espace rural pour un développement durable et au nouveau caractère polyvalent de l'exploitation en passe de « se ruraliser » et dont les objectifs stratégiques concernent l'économie aussi bien agricole que rurale dans les limites de son territoire.

Les difficultés rencontrées par l'Etat, les agriculteurs et les collectivités territoriales pour arriver à mettre en place un système de vulgarisation et de formation capable d'exprimer ces nouveaux besoins et cette réalité socio-économique et environnementale au niveau local, risquent d'enclaver l'agriculteur dans la dynamique du modèle intensif, et donc de le conduire soit à des excès relatifs à l'intensification à l'intérieur de son unité de production, soit vers l'abandon de son métier agricole.

VII – Vers une paysannerie locale plus informelle et plus rurale : le problème de la réintégration de l'exploitation agricole familiale

Dans les espaces ruraux ayant acquis un minimum de structures et de services permettant d'assurer un meilleur cadre de vie et de favoriser le développement rural, et où la modernisation des structures des exploitations familiales a atteint un niveau satisfaisant, ces dernières font preuve d'un certain dynamisme dans l'établissement de rapports avec leurs nouveaux partenaires, et dans la recherche de formes de coopération et de modes de développement nouveaux. Les initiatives et les pratiques qui en résultent révèlent que les structures d'encadrement et d'organisation, liées au binôme Etat-Profession, constituent souvent une entrave aux efforts d'adaptation et à l'expansion des activités économiques des familles agricoles.

Ce qui ne permet pas de conclure que l'élargissement de ce schéma bipolaire, avec l'implication de nouveaux partenaires du secteur privé, puisse devenir la panacée en ce qui concerne la restructuration de l'agriculture et du monde rural. Par contre, nous avons remarqué, dans le cas de la Grèce, qu'une telle évolution peut bien mener à des excès dans l'intensification de l'agriculture et faire que le marché tende à devenir le principal régulateur du développement agricole. Tout simplement, compte tenu des exigences pour une restructuration du monde rural, il est nécessaire de concevoir et d'élaborer de nouvelles politiques capables de prendre en considération la diversité du monde agricole et rural en vue d'un développement durable.

Les initiatives de la famille agricole, étant donné ses objectifs socio-économiques, dévoilent en effet toute une autre conception et dimension du développement de son exploitation que celles conçues et proposées par ses partenaires à travers des modèles venus d'en haut, ceci concernant uniquement les aspects de la modernisation technique et économique de l'unité agricole. Ce qui révèle, par conséquent (ce dont on a toujours fait abstraction, dans le cas de la famille agricole méditerranéenne) son savoir-faire quand il s'agit de valoriser les potentialités de son territoire, mais surtout sa capacité à renouer ses relations socio-économiques avec l'espace environnant.

La paysannerie – bien enracinée dans le tissu social local et régional que le développement a laissé presque intact en le renouvelant, et prise dans le mouvement qui intègre son économie et son territoire à un marché s'organisant dorénavant à l'échelle européenne – manifeste une capacité d'agir dans son espace local intégré et de s'adapter aux forces exogènes qui le rendent mobile⁷.

En fait, la place et le rôle de l'exploitation familiale que le modèle productiviste réduisait à une entreprise de production agricole dans son territoire, sont renforcés : d'une part, par l'ouverture de l'agriculteur vers l'extérieur à travers tout un éventail de relations et de formes de collaboration liées à la valorisation de ses propres potentialités socio-économiques et culturelles ; d'autre part, par l'articulation entre économie agricole et rurale à l'intérieur du territoire, favorisée par le développement de la pluriactivité, dans le cadre d'une évolution socio-économique qui tend à transformer le métier agricole et à dépasser l'agriculteur.

Constituant la force motrice de ces dynamiques locales, la famille agricole voit se renforcer son rôle socio-économique dans son territoire et démontre ses capacités de pouvoir y constituer la matrice même du développement rural. Parallèlement, par les rapports qu'elle établit avec des partenaires de plus en plus diversifiés et lointains, et par les formes de coopération et les réseaux de solidarité économique informels qu'elle mobilise à l'extérieur de son territoire, elle peut contribuer au processus d'ouverture national et européen de celui-ci.

Cependant, ce qui semble déterminer à long terme ce processus, c'est que ces rapports passent et sont canalisés de moins en moins par les mécanismes d'encadrement étatiques et par les organisations agricoles. Cela signifie que la collaboration entre les nouveaux partenaires et les agriculteurs tend à devenir autonome et dominante, tout en passant par les réseaux de solidarité de ceux-ci, dans le nouveau schéma multipolaire de l'agriculture : Etat, agriculteurs, partenaires et collectivités territoriales, le rôle de ces dernières étant quasi inexistant en Grèce.

La tendance selon laquelle les relations entre les agriculteurs et les firmes privées deviennent de plus en plus étroites, directes et dominantes, dans un marché qui devient de plus en plus le principal régulateur de toute activité dans le cadre du développement agricole, ne fait que suivre en réalité l'évolution des relations de plus en plus directes entre le local et les grands pouvoirs économiques délocalisés.

Les insuffisances des corps intermédiaires et des instruments de la régionalisation ascendante, constituent, à moyen terme, un handicap sérieux pour la consolidation de la place même de la paysannerie dans son territoire, tout comme pour l'affirmation de sa nouvelle identité au cours du processus de développement et d'intégration des agricultures locales et régionales.

L'articulation faible de ces dynamiques paysannes et locales avec les corps intermédiaires traditionnels et les institutions régionales reflète la difficulté de l'Etat grec à passer de la mise en tutelle des forces en présence à leur simple régulation. La constitution des formes de coopération informelles paysannes en corps intermédiaires, pourrait contribuer à une meilleure osmose des rapports et des rôles entre la paysannerie locale, la collectivité territoriale, les partenaires du développement et l'Etat-agent de régulation socio-économique, et renforcer le rôle de la région dans la formation des politiques agricoles et rurales.

Ceci pourrait conduire à une meilleure intégration des dynamiques paysannes locales dans un processus de développement durable et à un système de régulation qui affecterait aussi les rapports des agriculteurs avec leurs partenaires du secteur privé, tout en adaptant les systèmes et les politiques de vulgarisation aux nouveaux besoins du monde rural et de son espace.

Mais les difficultés de la région pour concevoir et se doter d'un encadrement capable de faciliter l'articulation du développement agricole et rural, ainsi que pour soutenir toute dynamique et adaptation particulière émanant du territoire local, s'inscrivent dans le mouvement plus vaste de son intégration à l'UE et au marché international : ces difficultés sont en effet liées aux problèmes qui apparaissent dans le processus de réorganisation et d'émancipation des forces présentes aux niveaux local et régional.

Notes

1. La réalisation dans les années 1920, d'une réforme agraire radicale qui a donné au niveau micro-régional une multitude de petites exploitations familiales foncièrement égalitaires, a été suivie d'une aide importante de l'Etat (infrastructures collectives, coopératives, vulgarisation, crédit), qui a visé, pour des raisons politiques et économiques, à conforter cette petite paysannerie. Cependant, celle-ci a également cherché la promotion de ses intérêts professionnels ou familiaux ainsi que des solutions technico-économiques, dans la solidarité de la famille élargie, et les relations de clientèle, pour faire face aux insuffisances structurelles dont souffraient ses exploitations, et à s'insérer dans une stratégie générale d'ascension sociale [D. Goussios et E. Zacopoulou (1992), p. 137]. L'adaptation particulière de cette société paysanne réside surtout dans le fait lié aux relations particulières qu'elle a pu établir avec ses différents partenaires de développement, et à la mise en place, à côté d'un dispositif institutionnel formel, de tout un éventail de formes de coopération informelles dans le cadre du fonctionnement de ses exploitations [S. Koutsou (1992)]. C'est ce qui a également permis à celles-ci, dans le cadre général de l'évolution de l'agriculture grecque, de participer avec succès au mouvement de modernisation sans s'en décrocher pour autant (le nombre des exploitations n'ayant guère varié) et d'atteindre d'importants résultats en productivité et en rendement économique.
2. S. Koutsou (1992).
3. D. Goussios et E. Zacopoulou (1992), p. 137.
4. Depuis que celle-ci s'est transformée en une banque à but général, procédant à l'accroissement de ses taux d'intérêt pour les crédits agricoles à court terme au point qu'ils sont désormais légèrement inférieurs à ceux des autres banques, de nouvelles formes de collaboration ont également fait leur apparition dans le domaine du crédit agricole. Il s'agit d'une substitution des accords (achat à crédit des intrants) au crédit à court terme de la Banque agricole. Ces accords des agriculteurs avec les représentants des firmes privées sont conclus avec la garantie de la coopérative (garantie où le rôle du réseau de solidarité des agriculteurs apparaît fort déterminant – plus que celui de la coopérative – pour la prédominance, au niveau local, de tel ou tel produit des firmes privées).
5. D. Goussios et C. Tsiboukas (1993), p. 175.
6. On voit bien, par exemple dans le cas de l'élevage, que si on assiste à l'avancée des grandes filières agro-alimentaires dans l'ensemble des relations en amont et en aval de l'unité de l'élevage, c'est parce que celui-ci constitue un des éléments les plus faibles du complexe agro-industriel grec (tentatives désastreuses des services étatiques, depuis les années 1960, de favoriser le passage du système extensif au système intensif) et où le réseau coopératif est embryonnaire.
7. B. Hervieu (1993), p. 20.

Références

- **Le Coz, J.** (1990). *Espaces méditerranéens et dynamiques agraires*, Paris : CIHEAM/UNESCO/MAB, Série B, No 2, 393 p. (Options méditerranéennes).

- **Hervieu, B.** (1993). *Les champs du futur*. Paris : Ed. François Bourin.
- **Goussios, D.** et **Zacopoulou, E.** (1992). *Un syndicalisme sous le patronage politique*. Ed. collective sous la direction de B. Hervieu et R.M. Lagrave. Collection l'Harmattan.
- **Goussios, D.** et **Tsiboukas, C.** (1993). "Relation de parenté et solidarité économique dans l'agriculture familiale de plaine en Grèce". *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1992-93, fasc. 2, pp. 171-186.
- **Koutsou, S.** (1992). "L'insuffisance de la politique de vulgarisation agricole étatique et le rôle complémentaire du commerce et des producteurs". Communication au séminaire sur "La vulgarisation dans le Nord-Est de la Méditerranée", Volos, 7-19 septembre 1992.

